

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cadolive - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cadolive pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019.

AMENAGEMENT DE BATIMENTS

La commune de Cadolive a acquis deux propriétés dans le centre ancien afin de réaliser des logements municipaux à loyers modérés qui seront proposés aux jeunes et aux retraités à faible pouvoir d'achat. Cela concerne :

- la propriété "Samat" située 22 rue de la République. C'est un bâtiment communal à étage de 142 m² qui fera l'objet d'une rénovation complète pour permettre la création de deux logements ;
- la propriété "Urso/Burait" située 14 montée de l'Eglise. C'est une maison de ville de 223 m² composée de 4 appartements dont 3 seront entièrement réaménagés. Il s'agit d'un rez-de-chaussée, de deux appartements en R + 2. Les parties communes seront également rénovées.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2018 s'élève à 1.030.000 € HT, dont 450.000 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 618.000 € dont 270.000 € au titre de la tranche 2018.

AMENAGEMENT DU PARKING HERNANDEZ

La commune de Cadolive disposera très prochainement d'une parcelle cadastrée AK 237 lieudit « Le Village », située rue Marius Cometti. D'une superficie de 546 m², elle permettra la réalisation d'un parking afin de mettre fin au stationnement gênant. Ce dernier offrira aux commerçants et riverains une vingtaine de places supplémentaires.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 400.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 240.000 €, dont 120.000 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 650.000 €HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 390.000 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 175 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL